

Réunion du 7 juillet 2011

L'an deux mil onze, le sept juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JEUDY, Maire

Date de convocation : 25 juin 2011

Présents : Messieurs JEUDY, PERRIER, BARRET et LABBE. Mesdames GRANSEIGNE, SOURIOUX, TOURET, VEDRINE, DUBOIS et LAMARTINE.

Absent : Monsieur DETOURBET

Excusés : Mmes DESNAUDS et MERITET, Monsieur AUGENDRE.

Melle DUBOIS a été élue secrétaire de séance

.....

L'ordre du jour de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Choix du maître d'œuvre pour les travaux des rues du four et de la poste

Monsieur le Maire rappelle que la Mairie a lancé la consultation de prestataires en vue de réaliser la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement des rues du four et de la poste prévus cette année dans le cadre de la deuxième tranche du contrat communal d'aménagement du bourg.

Une publicité a été faite sur le site internet de l'ATDA et sur celui de la commune. 9 bureaux d'études ont sollicité un dossier de consultation, 8 ont proposé une offre dont 2 conjointement. L'analyse des offres réalisée par les services de l'ATDA est expliquée en détail au conseil municipal.

Au vu de l'analyse des offres, le conseil municipal retient la proposition du Cabinet BGN qui a obtenu la meilleure note pour chacun des critères retenus dans le règlement de consultation. Le montant de la prestation proposée est de 10 350 € HT.

Monsieur le Maire est chargé d'informer le cabinet BGN de ce choix et d'adresser un courrier aux cabinets non retenus. Il est également autorisé à signer tous les documents relatifs à ce marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet BGN.

Choix du maître d'œuvre pour les travaux d'assainissement de la rue de la poste

Monsieur le Maire rappelle que la Mairie a lancé la consultation de prestataires en vue de réaliser la maîtrise d'œuvre des travaux d'assainissement de la rue de la poste.

Une publicité a été faite sur le site internet de l'ATDA et sur celui de la commune. 9 bureaux d'études ont sollicité un dossier de consultation, 6 ont proposé une offre dont 1 arrivé hors délai. L'analyse des offres réalisée par les services du BDQE est expliquée en détail au conseil municipal.

Au vu de l'analyse des offres, le conseil municipal retient la proposition du Cabinet BGN qui a obtenu la meilleure note pour chacun des critères retenus dans le règlement de consultation. Le montant de la prestation proposée est de 6 300 € HT.

Monsieur le Maire est chargé d'informer le cabinet BGN de ce choix et d'adresser un courrier aux cabinets non retenus. Il est également autorisé à signer tous les documents relatifs à ce marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet BGN.

.../...

Syndicat des fusées paragrêles (schéma de coopération intercommunale)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier concernant le projet de schéma départemental de coopération intercommunale. Dans celui-ci, il est prévu de dissoudre le Syndicat Intercommunal de Défense contre les Fléaux Atmosphériques de la Région du Montet auquel la commune adhère. Il est précisé qu'une commune peut reprendre le matériel servant de lutte contre les orages de grêle, puis le mettre à disposition des autres communes par voie conventionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

Refuse la dissolution du Syndicat Intercommunal de Défense contre les Fléaux Atmosphériques pour les raisons suivantes :

- le territoire du syndicat est très étendu
- techniquement, il paraît difficile pour une commune d'assurer elle-même le fonctionnement général du système de lutte contre la grêle.

Monsieur le Président précise que les 22 communes du syndicat sont situées sur 4 communautés de communes différentes.

SIVU centre de secours du Montet

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier concernant le projet de schéma départemental de coopération intercommunale. Dans celui-ci, il est prévu de dissoudre le Syndicat Intercommunal du centre de secours du Montet auquel la commune adhère. Il est précisé que l'emprunt souscrit par les communes membres pour construire la caserne est remboursé ; dans la mesure où le SDIS a toujours refusé de reprendre en pleine propriété cette caserne, il suffirait que la dissolution du syndicat soit engagée afin que la commune du Montet (commune d'implantation du centre de secours) reprenne la propriété du bâtiment et qu'elle mette ensuite celui-ci à disposition du SDIS.

Financièrement, la commune interviendrait à hauteur de 25 % s'il y avait des travaux importants à réaliser sur le bâtiment mais en cas d'extension du bâtiment ou de construction nouvelle, c'est le SDIS qui financerait.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents est favorable à la proposition de Monsieur le Préfet sous réserve qu'une convention déterminant les obligations de chacun soit signée entre la commune du Montet et le SDIS dès la dissolution du syndicat.

Cérémonies du 18 juin

Monsieur le Maire relate le déroulement des cérémonies du 18 juin. Des photos seront adressées aux différentes personnalités qui ont participé. Il a été dépensé 995 € à cette occasion.

Prises électriques sur éclairage public

Le devis du SDE 03 pour la fourniture et la pose de 7 prises de courant sur les candélabres (grande rue et rue du Faubourg St Pourçain) s'élève à 2 445 € subventionnés à 734 € par le SDE 03 soit 1 711 € à la charge de la commune. Le Conseil Municipal trouve ce montant élevé.

.../...

Achat de petit matériel

Le conseil municipal donne son accord pour l'acquisition d'un taille-haies télescopique et une imprimante couleur-photos. Un virement de crédit de 1 000 € au total sera fait pour régler le montant de ces achats en section d'investissement sur un programme « achat de matériel ».

Mini-stade

A l'unanimité, le Conseil Municipal demande à la Communauté de Communes Bocage Sud la création d'un mini-stade sur le plateau scolaire.

La commune prendra à sa charge la viabilisation du terrain. Il est envisagé de réunir les deux cours de l'école, ainsi, un passage pourra être dégagé (côté droit de l'école) pour accéder au mini-stade sans passer par la cour. Les aménagements étant importants, ils seront définitifs.

Prix du repas à la cantine

Le Conseil Municipal fixe le prix du repas à la cantine pour la prochaine rentrée scolaire à 1,90 € par enfant. Le prix du repas adulte est maintenu à 4,50 €.

IFI 03

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention d'un montant de 45 € à IFI 03 pour un apprenti de la commune scolarisé dans cet établissement.

Questions diverses

Monsieur le Maire fait part du courrier qu'il va adresser à M. le Préfet, M. le Député, M. le Sénateur, Mme la Conseillère Générale et M. le Président de la Communauté de communes au sujet de la mise en concession de la RCEA : l'importance du maintien de la sortie au Montet et de la gratuité pour les riverains.

Monsieur Hote, louvetier habilité à détruire les nuisibles va bientôt intervenir pour les corbeaux qui causent des dégâts sur les véhicules des habitants du quartier de la Romerie et des Pierres Boudillons.

Le devis de l'entreprise Bardot pour la réparation de la toiture de l'église (côté nord-est) s'élève à 8 915 € TTC. Ces travaux ne peuvent pas être réalisés pour l'instant.

Il faudrait envisager de demander une participation financière aux commerçants qui s'installent sur le marché chaque jeudi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.